GARDEN CAMPUS

Namur

A l'attention de nos locataires

Welcome Book

Guide pratique pour un séjour réussi!

GÉNÉRATION CAMPUS Namur.

SOMMAIRE

1. Contact p. 3
- 1.1. Agence
- 1.2. Gardien

2. Immeuble p. 4
- 2.1. Informations générales
- 2.2. Plan

3. Emménagement / déménagement : infos pratiques p. 5-8
- 3.1. Etats des lieux (entrée et sortie)
- 3.2. Démarches raccordement Energies et Telecom
- 3.3. Divers

4. Vie Pratique p.9-12
- 4.1. Demandes techniques
- 4.2. Perte de clé / carte magnétique
- 4.3. Sécurité
- 4.4. Nettoyage
- 4.5. Conseils d'entretien
- 4.6. Tri sélectif des déchets
- 4.7. Règlement d'Ordre Intérieur

5. La Résidence p.13-15
- 5.1. Services/Facilités
- 5.2. Espaces communs

6. Numéros utiles p. 16

7. Infos utiles sur Namur p. 17
- 7.1. Commerces

1. CONTACT

« A votre service ! »

1.1. Agence

Avenue des Croix du feu, 4B
5000 Namur
Tél. : 010/47.50.77
namur@generation-campus.be

Prise de **rendez-vous** possible via notre site web www.generation-campus.be (page contact) !

Rôle de l'agence
L'agence n'est pas propriétaire des biens qui sont mis en location. Nous agissons en tant qu'intermédiaire entre des propriétaires privés et les locataires.
A ce titre, nous sommes chargés d'assurer, entre autres, les missions suivantes: signature du bail, coordination des états des lieux, suivi des loyers, établissement du décompte de charges, suivi des demandes techniques,…

Nous assurons également la fonction de syndic, c'est-à-dire que nous sommes responsables de la gestion des parties communes (abords, couloirs,…).

En résumé, l'agence est votre **seul interlocuteur** pour toute question ou problème rencontré dans votre logement ou dans les communs.

1.2. Gardien

Le gardien de l'immeuble occupe un appartement dans le couloir du rez-de-chaussée de la résidence (bloc A), à gauche de l'entrée et en face du foyer.

Le prêt de matériel divers pour le foyer, le prêt d'équipements électroménagers ainsi que l'échange de monnaie pour l'utilisation de la buanderie se font exclusivement durant les permanences assurées par le gardien (cf. horaire affiché sur place).

2. IMMEUBLE

2.1. Informations générales

Adresse(s)

- **Avenue des Croix du feu, 4B - 5000 Namur**
- **Rue Ernotte, 3B - 5000 Namur**

Année(s) de construction
2016 - 2017

Composition

- Croix du feu, 4 : 151 studios
- Ernotte, 3B : 4 studios doubles et 1 appartement 3 ch.

2.2. Plan

Cf. Jeux de plans à télécharger sur notre site www.generation-campus.be.
(Onglet « services en ligne » ➔ « Téléchargements »).

3.EMMENAGEMENT/DEMENAGEMENT : INFOS PRATIQUES

3.1. Etats des lieux (entrée et sortie)

Les états des lieux d'entrée et de sortie sont effectués par *le bureau d'expertises Nicolaï*.

POUR LES LOGEMENTS (chambres et studios)

- **Déroulement EDL entrée**

Vous recevez, lors de la remise des clés, la **convocation reprenant la date et l'heure** à laquelle aura lieu l'EDL d'entrée de votre logement auquel vous devez être présent.

En cas d'**impossibilité de vous rendre à ce rendez-vous**, vous pouvez **vous faire représenter par un tiers** (famille, co-kotteur, ami, etc.). La personne mandatée devra être en possession de :

- la **« procuration état des lieux entrée »** téléchargeable sur notre site www.generation-campus.be (onglet « Services en ligne, page « Téléchargements »).
- la **copie des pièces d'identité** du locataire et du mandaté.

Par sécurité, veuillez prévoir un **battement de 30 minutes avant et après** l'heure fixée !

Si dans le mois de l'entrée en vigueur du bail vous ne réceptionnez **pas d'EDL**, veuillez nous en aviser par **courrier recommandé**, faute de quoi nous considérerons que vous avez reçu votre exemplaire.

Veuillez noter que les honoraires des experts ont été négociés sur base d'interventions groupées (plusieurs visites de logements le même jour). C'est pourquoi, **les rendez-vous ne sont pas modifiables sans frais**. En cas d'absence au rendez-vous fixé, l'expert nous informe qu'il imputera deux fois ses honoraires pour couvrir les frais de réorganisation de planning et de déplacement.

Nous rappelons l'importance de préciser, sur cet EDL, **toutes les remarques que vous jugez pertinentes** pour la visite de l'expert planifiée dans le cadre de l'**EDL de sortie** qui aura lieu à votre départ.

Si, vous souhaitez une intervention technique de notre part à la suite de l'EDL d'entrée, et pour assurer un suivi efficace de nos services, celle-ci doit impérativement nous être transmise via le portail technique suivant la procédure recquise !

- **Déroulement EDL sortie**

La **convocation** pour votre EDL de sortie vous sera envoyée par mail. Elle reprendra la date et heure à laquelle sera effectué votre EDL de sortie et la remise des clés à l'expert. Le rendez-vous a lieu directement au logement. Par sécurité, veuillez prévoir un **battement de 30 minutes avant et après** l'heure fixée. Toutes les informations pratiques vous seront également précisées par mail au moment opportun.

En cas d'**impossibilité de vous rendre à ce rendez-vous**, vous pouvez également **vous faire représenter par un tiers** (famille, co-kotteur, ami, etc). (Cf. modalités décrites ci-dessus).
Vous pouvez également **remettre votre clé de manière anticipative à l'agence** en signant une attestation de remise de clé, ce document autorisant l'expert à réaliser l'EDL de sortie de votre logement en votre absence.

Si 15 jours avant l'échéance du bail, **vous ne disposez pas des informations liées à l'EDL de sortie** de votre logement, veuillez nous en avertir par **courrier recommandé**, faute de quoi nous considérerons que vous en avez pris connaissance en temps utile. L'expert établira dès lors l'EDL de sortie, même si vous êtes absent, suivant le pouvoir de représentation des deux parties lui étant conféré dans la convention du bail.

Veuillez noter que les honoraires des experts ont été négociés sur base d'interventions groupées (plusieurs visites de logements le même jour). C'est pourquoi, les rendez-vous ne sont pas modifiables sans frais. En cas d'absence au rendez-vous fixé, l'expert nous informe qu'il imputera deux fois ses honoraires pour couvrir les frais de réorganisation de planning et de déplacement.

POUR LE COMMUNAUTAIRE (appartement 3 ch. sis Rue Ernotte)

- **Déroulement EDL entrée**

L'EDL préétabli sera déposé dans le communautaire dans le mois de l'entrée en vigueur du bail. Vous disposerez alors de **5 jours ouvrables** pour faire part de vos **remarques éventuelles à l'expert ET à l'agence via le portail technique.**

Si vous ne réceptionnez pas cet EDL dans le mois de l'entrée en vigueur du bail, veuillez nous en aviser par **courrier recommandé**, faute de quoi nous considérerons que vous avez reçu l'exemplaire.

- **Déroulement EDL sortie**

La date de passage de l'expert pour l'EDL de sortie vous sera communiquée préalablement **par email et** sera également **affichée dans votre communautaire**.

Si 15 jours avant l'échéance du bail, vous ne disposez pas des informations liées à l'EDL de sortie de votre communautaire, veuillez nous en avertir par courrier recommandé faute de quoi nous considérerons que vous en avez pris connaissance en temps utile. L'expert établira dès lors l'EDL de sortie, même si vous êtes absent, suivant le pouvoir de représentation lui étant conféré dans la convention du bail.

Nous vous rappelons que les locataires du communautaire sont solidairement responsables des dégâts relevés dans les parties communes de celui-ci, à moins qu'un des locataires ne reconnaisse sa responsabilité individuelle par écrit.

3.2. Démarches raccordement Energies et Telecom

Vous n'avez **aucune démarche à faire** en ce qui concerne :

- Les raccordements Energies
- L'abonnement Internet (cf. ci-dessous)

- **ENERGIES (cf. tableau en annexe):**

Pour votre facilité et pour vous permettre de bénéficier de tarifs avantageux, nous avons, en tant que développeur, privilégié les installations et raccordements collectifs en eau, gaz et électricité.
Toutefois, afin de sensibiliser les occupants, un système de décomptage individuel a été mis en place pour les consommations d'électricité et d'eau chaude.

- **TELECOM**

Internet
La connexion Internet haut débit est fournie par la firme Destiny.
Cette connexion vous permet également de surfer gratuitement, via le WiFi, dans le foyer et les deux salles d'étude. Dans votre studio, la connexion par fibre optique est disponible grâce à un câble RJ45 branché au niveau de votre bureau (cf. câble sur la photo ci-dessous).

Procédure de connexion dans votre logement :

1. ***Connexion de vos appareils***
   - *Si vous avez un **câble RJ45** : connectez-le à votre appareil.*
   - *Si vous avez un **modem** : connectez-le avec le câble Internet et connectez-vous au Wifi de votre modem.*
2. ***Création de votre compte Destiny***
   - *Ouvrez une page Web (même si votre appareil indique qu'il ne sait pas se connecter à Internet) et tapez « destiny.be » dans la barre url.*
   - *Créez un compte avec votre adresse email et la référence de votre logement.*
3. ***Accès Internet***
   - *Cliquez sur « Accédez à Internet ». Vous pouvez commencer à surfer !*

Pour tout problème de connexion rencontré, veuillez contacter le helpdesk Destiny:
E-mail: support@destiny.be
Tél.: 02/401.97.00 (08h30 – 17h30)

Télévision
Le branchement d'un poste de télévision est possible dans chaque studio au niveau du bureau via un câble coaxial. (cf. photo ci-contre)
Les démarches pour un abonnement individuel à la télédistribution sont à effectuer par le locataire auprès de l'opérateur de son choix.

3.3. Divers

Electricité
Si vous rencontrez un problème électrique (coupure d'électricité), veuillez avant tout vérifier les fusibles dans le tableau électrique situé dans le meuble haut de votre cuisine.
Si votre problème persiste, veuillez prendre contact avec le service technique (cf. procédure p. 9).

Assurance-Sinistre
L'assurance de l'immeuble couvre le mobilier mis à disposition par notre agence ainsi que la responsabilité du locataire en cas de sinistre.
Veuillez noter que, quelle que soit la cause du sinistre (inondation, vol, vandalisme, incendie,…), v**os objets et affaires personnels ne sont en aucun cas couverts** par l'assurance de l'immeuble. Pour ce faire, nous vous invitons à entreprendre les démarches nécessaires auprès de votre assureur.

Parlophones et boîtes aux lettres
Le numéro du logement qui apparait sur votre bail de location sera automatiquement repris sur le système de parlophone, ainsi que sur la boîte aux lettres.

L'adresse postale à communiquer pour recevoir du courrier est la suivante :

NOM
Avenue des Croix du feu, 4/ OU Rue Ernotte 3B/**référence studio**
B-5000 Namur

Exemple
Laura Dumont
*Avenue des Croix du feu, 4/**A103 (ou Rue Ernotte, 3B/01)***
B-5000 Namur

En ce qui concerne les **colis**, il est demandé aux locataires d'opter pour une livraison dans un point Poste à proximité de la résidence.

Posters /Photos
Aucun clou ni collant ne peut être apposé aux murs de votre logement.
Pour fixer vos posters ou photos, nous vous invitons à utiliser le panneau réservé à cet effet et placé au-dessus de votre bureau (punaises).

4. VIE PRATIQUE

4.1. Demandes techniques

Si un problème technique survient dans votre logement, il est inutile que vous vous déplaciez jusqu'à l'agence ou que vous nous contactiez par téléphone. Toute **demande technique doit être encodée sur le portail web** en vous connectant à l'aide des login et password transmis par email.

Afin de garantir un **suivi efficace de votre demande,** merci de **respecter scrupuleusement la procédure (cf. document concerné téléchargeable sur notre site web).**

En **situation d'extrême urgence** (inondation, problème électrique, …), veuillez contactez le **numéro de garde au 010/45.01.17** (accessible 7/7 et 24/24).

4.2. Perte de clé / carte magnétique

En cas de perte de votre carte magnétique d'accès ou des clés de votre logement, présentez-vous directement à l'agence.

- La perte de votre **carte magnétique** ou de votre **clé de boîte aux lettres** entrainera des frais forfaitaires de **30€**.
- La perte de votre **clé de logement**, quant à elle, entrainera des frais plus conséquents :

250€ pour le changement de cylindre **+ 25€ (x 3)** pour la création d'une nouvelle clé en 3 exemplaires.

Si la perte ou l'oubli de votre carte/clé survient en dehors des heures de présence à l'agence, un montant supplémentaire de 150€ vous sera facturé pour le déplacement et l'intervention !

4.3. Sécurité

Numéro garde technique
Pour rappel, voici le numéro de garde en cas d'urgence technique: **010/45.01.17**

Sécurité vol/intrusion
Une série de dispositifs ont été mis en place pour assurer votre sécurité au sein de l'immeuble :

- Agence et appartement de concierge
- Vidéosurveillance (entrée, foyer, jardin)
- Accès via carte magnétique
- Double sas d'entrée
- Clés des logements protégées

Cependant, pour éviter tout désagrément, nous vous demandons de toujours respecter les règles suivantes :
➔Fermer la porte de votre studio à clé, y compris quand vous êtes à l'intérieur (la nuit surtout) !
➔Ne pas ouvrir à un inconnu via le parlophone
➔Vérifier que personne ne profite de l'ouverture de la porte principale pour vous suivre et entrer dans la résidence
➔Signaler à l'agence, au concierge ou directement au bureau de police (101) tout agissement suspect

Sécurité incendie

Une série de dispositifs ont également été mis en place pour assurer votre sécurité en cas d'incendie :

- Détecteurs incendie dans chaque studio, reliés à une centrale d'alarme et un service de garde 24h/24
- Couvertures anti-feu dans chaque studio
- Dévidoirs et extincteurs dans les communs
- Tentures, matelas en tissu non-inflammable

Ces dispositifs sont entretenus et/ou vérifiés périodiquement.
Veuillez nous avertir immédiatement en cas d'absence ou défectuosité de l'un ou l'autre de ces éléments.

Pour la sécurité de chacun, il est demandé de ne pas abuser des dispositifs mis en place (enclenchement du bouton alarme, …). A force, les alertes incendie ne sont plus prises au sérieux ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences pour tous en cas de réel danger.

Pour votre sécurité et par respect pour les futurs occupants, nous vous rappelons qu'il est strictement INTERDIT de :

1. **fumer dans votre studio ainsi que dans l'ensemble des espaces communs.**

Tout d'abord, en cas de non-respect de cette règle, vous risquez de provoquer une fausse alterte incendie.
Par ailleurs, si l'expert, responsable de l'état des lieux de sortie, détecte des traces de fumée dans votre studio, il vous sera réclamé les frais de nettoyage du sol, du mobilier, du textile ainsi que la peinture des murs.

➔**Où fumer dans la résidence ?** Le seul et unique endroit où vous pouvez fumer au sein de la résidence est le local fumeurs extérieur, situé au rez-de-chaussée de la résidence principale (bloc A) côté jardin et accessible en permanence.

2. **cuisiner à l'huile (wok, friteuse, …).** Une friteuse sans huile est disponible chez le concierge.

4.4. Nettoyage

Parties communes générales

Les communs (hall d'entrée, cages d'escaliers, abords de l'immeuble) sont entretenus au quotidien. Il est demandé aux occupants de ne rien y entreposer (déchets, sacs poubelle, encombrants).

Un nettoyage des vitres extérieures communes (cages d'escaliers par exemple) est réalisé périodiquement. La fréquence de passage peut être allégée durant les périodes de vacances.

Logements

Pour rappel, l'entretien des studios ainsi que celui des chambres et communautaires est **à réaliser par les occupants**.
(Pour éviter tout dégât, nous vous conseillons vivement de ne pas nettoyer le sol en PVC à grandes eaux mais bien à l'aide d'un torchon légèrement humide.)

Sur décision de l'Assemblée Générale, si les logements ne sont pas nettoyés et les poubelles non évacuées régulièrement, il revient à Génération Campus by Eckelmans Immobilier la décision de faire intervenir une équipe de nettoyage aux frais des occupants.

Désinsectisation

Une désinfection préventive contre les blattes est réalisée chaque quadrimestre dans tous les studios. Si des problèmes apparaissaient entre-temps, nous vous invitons à introduire une demande technique via le portail (cf. p. 9).
Afin de garantir l'efficacité de ces passages, nous insistons sur l'importance :

- De ne pas laisser traîner les poubelles dans les logements
- De permettre l'accès aux studios le jour du passage (un avis de passage est déposé préalablement).

4.5. Conseils d'entretien

Les modes d'emploi des différents appareils présents dans votre studio (frigo, micro-ondes, taques de cuisson) ainsi que des conseils relatifs à leur entretien sont téléchargeables sur notre site web (onglet « services en ligne » ➔ « Téléchargements »).
Nous attirons votre attention sur le fait que les **taques de cuisson** fonctionnent à l'**induction** et nécessitent une batterie de casseroles/poêles adaptée.

4.6. Tri sélectif des déchets

Génération Campus by Eckelmans Immobilier a mis tout en œuvre pour vous offrir des logements peu énergivores. Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, des informations relatives à la gestion du tri sélectif des déchets dans votre immeuble.

Par mesure sanitaire, nous vous demandons de ne pas entreposer de poubelles dans votre logement et/ou dans les communs (couloirs, …). Vous pouvez, à tout moment, déposer tous vos déchets (hormis le verre) dans un local unique situé au sous-sol (-1) de la résidence principale (bloc A) et réservé aux occupants de l'immeuble. Nous prenons ensuite nous-mêmes en charge le dépôt de ces déchets en bordure de voirie les jours prévus. Nous vous rappelons que l'accès à ce local et à la circulation dans l'immeuble requiert votre badge d'accès !

Le but de ce tri, imposé par la ville, est de vous proposer de contribuer à **diminuer notre impact sur l'environnement** mais aussi de **limiter les coûts de gestion** des déchets.

	QUOI?	COMMENT?	OU?	QUAND?
TOUT DECHET	Déchets ménagers courants	Dans les sacs plastiques courants	Dans le conteneur réservé à cet effet dans le local poubelles de l'immeuble	7j/7, 24h/24
PMC	-Bouteilles et flacons en plastique -Emballages métalliques -Cartons à boissons	Dans les sacs PMC	Idem	Idem
PAPIERS-CARTONS	Papiers et cartons	Comprimés, propres et secs	Idem	Idem
VERRE	-Bouteilles en verre -Flacons en verre -Bocaux en verre	A déposer (objet par objet)	Dans les bulles à verres les plus proches !	Idem

Les **encombrants** sont à déposer directement au parc à conteneurs.
Le plus proche de la résidence se situe *Chemin de Boninne à 5020 Champion.*
http://www.bep-environnement.be/Parcs-conteneurs/Localisation-PAC/default.aspx

4.7. Règlement d'Ordre Intérieur[1]

Il existe un Règlement d'Ordre Intérieur auquel chaque occupant de l'immeuble est tenu de se conformer. Parallèlement à ce règlement, nous invitons chacun de nos locataires à faire preuve de civisme et de respect vis-à-vis des voisins et de l'environnement.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'apporter un animal de compagnie, quel qu'il soit, dans la résidence !

[1] ROI téléchargeable sur notre site Web www.generation-campus.be (onglet « Services en ligne » => « Téléchargements »).

5. LA RESIDENCE

5.1. Services / facilités

➔**Services INCLUS dans les charges :**

Prêt d'équipements divers (aspirateurs, appareil à fondue, …)
(chez le gardien durant les permanences. Cf. horaire affiché sur place):

Local vélos – ETAGE -1
Situés au sous-sol, les locaux vélos sont accessibles avec votre badge magnétique via la porte d'accès aux parkings.
Vous pouvez y ranger vos vélos. Les emplacement sont libres et non réservables.
ATTENTION, **les vélos qui y sont déposés ne sont en aucun cas assurés contre le vol ou le vandalisme**.

➔**Services NON-INCLUS dans les charges :**

Distributeurs payants de boissons et snacks
- Foyer (étage 0): boissons et snacks

Buanderie (étage -1)
- 2 machines à laver et 2 séchoirs sont à votre disposition
- Ces machines fonctionnent avec des jetons que vous pouvez acheter durant les permanences du gardien.
  (4,5€/machine, savon inclus et 1,5€/séchoir ➔ pièces de 0,50€).
- La machine est programmée de telle sorte qu'elle injecte directement et automatiquement la quantité de savon nécessaire (aucun produit n'est à prévoir !).

5.2. Espaces communs

Internet
La connexion Wifi est disponible **gratuitement** dans le foyer et les 2 salles d'étude via les codes suivants :

SSID : **Garden Campus**
Mot de passe : **@Gard3n$**

Accès
Les espaces présentés ci-dessous sont accessibles à tous nos locataires selon les horaires communiqués.
L'agence se réserve le droit de modifier ces horaires.
Nous vous rappelons que le Règlement d'Ordre Intérieur prévoit que l'accès aux différents espaces communs peut être temporairement ou définitivement remis en question et ce, à titre individuel ou collectif en cas notamment de débordement, de dégradation ou de vol de matériel.

Invités
Chaque locataire peut inviter jusqu'à trois personnes extérieures, **sur demande et accord préalables** auprès de l'agence. Cette facilité pourrait ne pas être accordée, par exemple, si la capacité des lieux ne le permet pas.
Compte tenu de la situation sanitaire actuelle (COVID-19), nous sommes dans l'obligation de réserver exclusivement l'accès des différents espaces communs à nos résidents et ce, jusqu'à nouvel ordre !

Interdiction de fumer
Nous rappelons qu'il est **strictement interdit de fumer** dans tous les espaces communs en dehors de l'espace fumeur prévu à cet effet dans le jardin. Merci d'utiliser les cendriers qui sont à votre disposition.

Ci-dessous, une brève présentation de tous les espaces à votre disposition.

Foyer – REZ

➔Espace de jeux et de loisirs

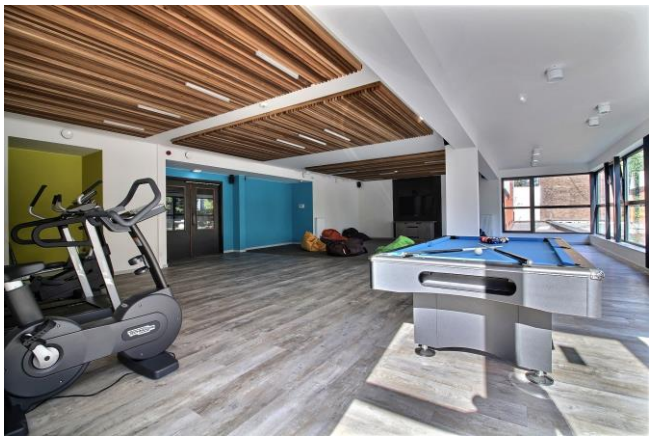

Horaires
7 jours/7
NB : nous nous réservons le droit de modifier ces horaires par un simple avis.

Equipement mis à votre disposition
- Billard en « self-service »

REMARQUE(S) :
- **Badge magnétique requis**
- **Local sous surveillance vidéo**
- **Repas non-autorisés**

Nous comptons sur votre bonne collaboration pour laisser le matériel en place et en état.
Si nous constatons que ce matériel disparaît, nous ne proposerons plus l'utilisation de ces équipements en « self-service ».

➔Coin fitness

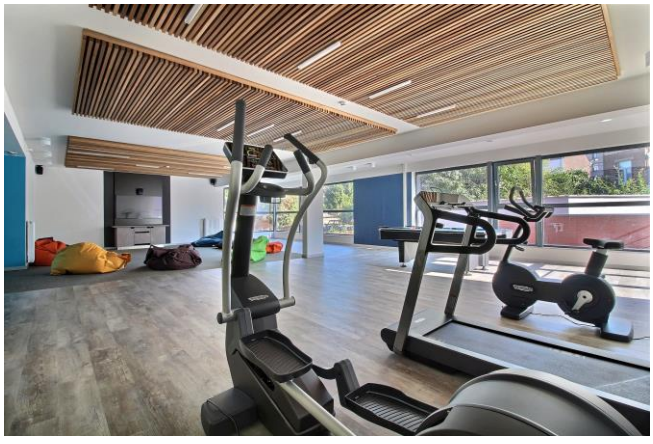

Horaires
7 jours/7
NB : nous nous réservons le droit de modifier ces horaires par un simple avis.

Equipements (Technogym) mis à votre disposition
- 1 jogger
- 1 vélo
- 1 elliptique

REMARQUE(S) :
- **Badge magnétique requis**
- **Possibilité de raccorder vos MP3**
- **Utilisation obligatoire d'une serviette**
- **Nettoyage, par l'utilisateur, de(s) (la) machine(s) après usage**

➔Espace TV

Horaires
7 jours/7
NB : nous nous réservons le droit de modifier ces horaires par un simple avis.

REMARQUE(S) :
- **Badge magnétique requis**
- **Local sous surveillance vidéo**
- **Repas non-autorisés**
- **Projection de films / matches à la demande**
- **PlayStation 4**

Jardin - REZ

Horaires
Du lundi au dimanche 24h/24
NB : nous nous réservons le droit de modifier ces horaires par un simple avis.

Equipements mis à votre disposition
- Tables pic-nic
- Table de ping-pong
- BBQ électrique : sur réservation auprès de l'agence (demander les accessoires)
- Coin fumeur abrité

REMARQUE(S) :
- **Badge magnétique requis**
- **Sous surveillance vidéo**
- **Boissons et repas autorisés**
- **Il est demandé de remettre le matériel en place après usage.**

Salles d'étude – ETAGES 1 et 3

Horaires
Du lundi au dimanche 24h/24
NB : nous nous réservons le droit de modifier ces horaires par un simple avis.

REMARQUE(S) :
- **Badge magnétique requis**
- **Repas non-autorisés**

6. NUMEROS UTILES

Pompiers/Ambulance	**112**
Police	**101**
Médecins de garde	**1733**
Odeur de gaz	**0800/87 087**
Centre antipoison	**070/245 245**

Contacts agence

Agence	**010/47.50.77**
Garde technique (urgences !)	**010/45.01.17**

7. INFOS UTILES SUR NAMUR

7.1. Commerces

Alimentation générale

Voici la liste de quelques commerces d'alimentation générale qui se trouvent à +/- 1 km de la résidence :

- **Intermarché** : Route de Gembloux, 270 à 5002 St-Servais
  ⇨ ouvert 7j/7 (fermé le lundi matin)
- **Colruyt** : Chaussée de Charleroi, 16 à 5000 Namur
- **Spar** : Rue des Croisiers, 8 à 5000 Namur
- **Sevimler** : Rue Piret-pauchet, 10 à 5000 Namur

Shopping et divers

Et pour faire du shopping ou vous restaurer, rendez-vous dans le centre-ville (1 km à peine) et notamment à la **Rue de fer** . Ce n'est pas pour rien si elle arrive en 8ème position du top 10 des rues commerçantes belges les plus fréquentées ! Vous y trouverez tout ce dont vous aurez besoin. Toutes les grandes enseignes y sont présentes.

Nous vous conseillons vivement de vous promener aussi dans les petites rues adjacentes dans lesquelles se trouvent de nombreuses boutiques au caractère unique et en tous genres.

Marchés hebdomadaires

- **Marché de Namur-gare** (place de la station) : mercredi de 12h à 19h
- **Marché de Namur-centre** (centre-ville) : samedi de 8h à 13h

➔Pour toute information pratique sur la ville de Namur (vie culturelle, sportive, mobilité, restauration, …), nous vous invitons à consulter les sites suivants :

- ✓ **www.namur.be**
- ✓ **www.namurtourisme.be**
- ✓ **www.commercesnamur.be**

➔En tant qu'étudiant, n'hésitez pas non-plus à prendre contact avec le centre InforJeunes de Namur via l'adresse **www.inforjeunesnamur.be** !

Annexe – Tableau énergies

	Chauffage	Electricité logement	Eau froide	Eau chaude
Descriptif installation	Chaudières centrales condensation au gaz	Cabine haute tension	Compteur eau principal	Compteur eau principal
Moyens d'économie d'énergie mis en œuvre	- Chaudières centrales à condensation en cascade*, à température glissante - Ventilation double flux + récupération de chaleur - Isolation performante de la façade - Châssis PVC à 5 chambres - Double vitrage haute performance U=1.0 W/m²k	- Spots LED - Frigo classe A+ - Taques de cuisson à l'induction	Chasses double niveau	- Panneaux solaires thermiques* - Limiteurs de débit
Fournisseur	Achat gaz centrale sur parc d'immeubles (Lampiris)	Achat électricité haute tension sur parc d'immeubles (Lampiris)	Compagnie des eaux	Compagnie des eaux
Démarche ouverture/fermeture	Aucune démarche à réaliser par le locataire	Aucune démarche à réaliser par le locataire	Aucune démarche à réaliser par le locataire	Aucune démarche à réaliser par le locataire
Répartition des frais	Suivant acte de base	Suivant acte de base	Suivant acte de base	Suivant acte de base
Décompte	Décompte en fin d'année	Décompte en fin d'année	Décompte en fin d'année	Décompte en fin d'année

**Equipement absent dans le bâtiment sis Rue Ernotte.*